



## CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### COMMISSION DES FINANCES

#### **Rapport sur le préavis No 23/12 Arrêté d'imposition pour 2013**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission des Finances s'est réunie à deux reprises, pour débattre sur le taux d'imposition 2013, en présence de Monsieur François Bryand, syndic, lors de la première séance ; que ce dernier en soit remercié.

Comme lors des années précédentes, la Commission des Finances (COFIN), n'avait pas à sa disposition le budget 2013, puisque ce dernier n'est pas encore adopté en Municipalité, en raison des informations cruciales à communiquer par l'Etat de Vaud qui sont :

- les prévisions sur les impôts
- la péréquation

Il est en effet impossible d'établir le budget communal sans la prise en compte de ces 2 éléments. Le syndic Monsieur François Bryand nous a communiqué par oral les grandes lignes du budget en cours d'élaboration, en mettant l'accent sur la réduction des charges et sur la prise en considération des remarques formulées par la COFIN et la COGEST.

Lors de ses réflexions sur le taux d'imposition pour l'année 2012, la COFIN vous avait fait part de ses préoccupations concernant l'état de santé de l'économie mondiale. Depuis l'année dernière, la situation n'a guère évolué et la COFIN réitère sa mise en garde. En effet, la croissance économique des pays qui nous entourent, entravée par l'explosion de leur dette gouvernementale, sera très faible, voire inexistante. De plus, en Europe plus particulièrement, les mesures de restrictions budgétaires mises en place sont d'autant plus des freins au retour à la croissance. La Chine qui avait joué le rôle de sauveur de l'économie mondiale en 2008 montre également des signes de ralentissement. La situation de notre pays semble vouloir échapper quelque peu à ce marasme, mais les facteurs suivants sont sources d'inquiétude :

- Hausse du chômage, à la fois dans le secteur pharmaceutique (cf Novartis, MerckSerono,.....) et le secteur tertiaire (Banques, plus particulièrement...)
- Stabilisation des prix de l'immobilier plus particulièrement dans la région lémanique, laissant entrevoir une éventuelle correction de la valeur de ce marché
- Révisions à la baisse des perspectives de croissance de l'économie suisse en 2012 et 2013, par l'ensemble des instituts de prévisions.

A la même époque, l'année dernière, les incertitudes liées à ce que nous pouvons appeler l'affaire « Novartis » n'étaient pas encore connues. Dans son processus d'élaboration du budget communal 2013, la Municipalité a très largement tenu compte de ces données en appliquant le principe de prudence concernant le poste lié aux impôts sur personnes morales et celui sur le bénéfice. Sans avoir eu connaissance des chiffres, nous pouvons estimer que lorsque Novartis aura tenu ses engagements, la multinationale devrait payer un montant global d'impôts très faible en comparaison des montants qui ont été versés jusqu'à ce jour.

La COFIN relève également un point très important concernant l'endettement dans le préavis qui vous est présenté. Jusqu'à maintenant la stratégie de la Municipalité avait comme objectif de réduire les dettes. Le message change dès cet exercice : **la Municipalité évoque dorénavant la stabilisation de la dette et non plus sa réduction.** Nous estimons que ce changement d'approche est important. Il est vrai que la probable diminution des rentrées fiscales, couplées à des investissements en forte hausse (réalisation de l'école enfantine + UAPE, de la déchetterie intercommunale, réfection des bâtiments scolaires,...) obligeront la Municipalité à puiser d'abord dans les réserves, puis à financer le solde en ayant recours à l'emprunt si elle veut éviter de toucher aux taux d'imposition.

Pour finir, la COFIN relève qu'elle s'est interrogée sur le fait que la Municipalité prévoit une hausse de 2% des salaires pour l'exercice à venir, dans les conditions économiques actuelles et en tenant compte d'un contexte d'inflation négative depuis près de 2 ans. Lors de nos discussions avec le Syndic, nous avons appris que la masse salariale globale devrait normalement baisser et qu'une nouvelle grille des salaires devrait être établie. La réserve de 2% pourrait servir éventuellement à des augmentations individuelles de salaires.

#### **Remarque finale :**

Le taux d'imposition inchangé, proposé par la Municipalité est un signe de stabilité pour la population pranginoise, démontrant ainsi la bonne maîtrise des coûts par nos autorités et confirme également la décision prise par le Conseil Communal voici deux ans de baisser ce taux de 2.5 points

Sur la base de ces quelques réflexions, la Commission des Finances vous propose, d'accepter le préavis municipal tel que présenté, soit un taux d'imposition pour l'année 2013 de :

